
Rapport du représentant Guffroy qui instruit la Convention que dans les communes de Saint-Hilaire et de Beaurain (Pas-de-Calais) il existe des mines de charbon de terre dont l'exploitation a été suspendue, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Armand Benoît Joseph Guffroy

Citer ce document / Cite this document :

Guffroy Armand Benoît Joseph. Rapport du représentant Guffroy qui instruit la Convention que dans les communes de Saint-Hilaire et de Beaurain (Pas-de-Calais) il existe des mines de charbon de terre dont l'exploitation a été suspendue, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 186-187;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29077_t1_0186_0000_7

Fichier pdf généré le 01/02/2023

l'esclavage des nègres, et l'invite à rester à son poste (1).

36

La commune de Paris envoie l'état des prisonniers du 15 germinal; il monte à 7 007 (2).

[Commune de Paris. Etat des détenus au 16 germ. II] (3).

Noms des prisons	Nombre de détenus
Conciergerie	270
Hospice du ci-devant Evêché	130
Grande-Force	718
Petite-Force	307
Irlandais, rue du Cheval-Vert	9
Sainte-Pélagie	264
Madelonnettes	288
Abbaye	120
Collège Du Plessis	192
Bicêtre	845
A la Salpêtrière	494
Chambre d'arrêt, à la Mairie	107
Fermes	31
Luxembourg	583
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	470
Brunet, rue de Buffon	49
Les Picpus, fbg St-Antoine	182
Réfectoire de l'Abbaye	105
Les Anglaises, rue Saint-Victor	131
Les Anglaises, rue de Loursine	120
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	342
Les Anglaises, fbg Saint-Antoine	73
Coignard à Picpus n° 6	15
Ecossais, rue des Fossés Saint-Victor	98
Saint-Lazare, fbg Saint-Lazare	636
Mahay, rue du Chemin-Vert	87
La Chapelle, rue de la Folie-Renaud	48
Belhomme, rue de Charonne, n° 70	95
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire .	101
Total général	7 007

37

La commune de Morin (4) se plaint de la disette du charbon (5).

Le représentant GUFFROY instruit la Convention que dans les communes de Saint-Hilaire et de Beaurain, département du Pas-de-Calais, il existe des mines de charbon de terre dont l'exploitation a été suspendue (6) et donne lecture des pièces ci-après :

(1) Bⁱⁿ, 20 germ. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXV, 6. Bⁱⁿ, 16 germ.; J. Perlet, n° 561.

(3) C 298, pl. 1038, p. 22. Signée : J. J. BEAURIEUX, QUAUD, DUPAUMIÉ.

(4) Pas-de-Calais.

(5) P.V., XXXV, 6, 7. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t).

(6) J. Sablier, n° 1240. Mess. soir, n° 596.

[Morin, ci-dev' Saint-Omer, 3 germ. II. Les c^{ns} Cochet, Duploux et Hermant Thomas, au repr. Guffroy] (1).

« Le désir d'être utile au bien public et de servir notre patrie, nous a fait entreprendre le voyage de Saint-Hilaire pour prendre des renseignements sur la mine de charbon qui pourroit y exister. D'après le procès-verbal que nous y avons tenu dont copie est jointe et les renseignements que les ouvriers nous ont donné ainsi que plusieurs autres personnes, tu verras que si la République entreprenoit ce travail, elle découvrirait un trésor d'autant plus précieux que dans le moment présent le charbon est d'une extrême rareté puisqu'il en manque à presque tous les marchands et que si cela dure encore quelque temps, ils seront dans l'impossibilité de ferrer les chevaux de la République, ainsi que ceux qui doivent servir à la culture de nos terres. En conséquence, nous t'invitons au nom du bien public à prendre cet objet en considération. Si tu vois quelques possibilités à réussir dans ce projet nous n'avons pas besoin de te rappeler le service que tu rendrais à ta patrie, si tu contribuais pour ta part à une pareille découverte qui enrichirait considérablement le département du Pas-de-Calais qui t'honore de sa confiance et refluerait sur la République entière. S. et F. »

Hermant THOMAS, COCHET, DUPLOUX.

P. S. — L'original du procès-verbal vient d'être envoyé au Comité de salut public.

[P.-V. du 25 vent II].

Nous Dominique Duploux, François Cochet, membres du Comité révolutionnaire de Saint-Omer, et Hermant Thomas, membre de la Société Montagnarde de cette dite ville, après plusieurs renseignements pris, nous sommes transportés dans la commune de Saint-Hilaire où nous avons entendu que l'on avoit voulu découvrir une mine de charbon il y a environ 14 à 15 ans. Où étant et ayant fait appeler les plus anciens du village, s'est présenté le cⁿ Bonaventure Crépin, journaliste audit Saint-Hilaire, et lui ayant demandé s'il n'avoit pas connaissance qu'on eut cherché à trouver du charbon dans cette commune, il nous a répondu que cela étoit vrai, qu'on avoit cherché à en trouver il y a environ 12 à 15 ans, qu'il avoit lui-même travaillé, et qu'ils avoient foré jusqu'à 200 à 250 pieds ; qu'approchant à cette profondeur, ils ont trouvé de la pierre bleue, et un peu plus bas de la terre qu'on appelle tourtin, mais qu'alors les barreaux ayant cassé, ils ont travaillé environ 15 jours pour rattraper la masse, et que n'en

(1) C 298, pl. 1038, p. 24, 25. En marge de la lettre se trouve l'inscription suivante : « Sur l'exposé du Comité révolutionnaire, la commune de Morin ci-dev' St-Omer, département du Pas-de-Calais, dressa un procès-verbal et un mémoire duquel il résulte que l'on est dans la plus grande disette de charbon de terre dans le département du Pas-de-Calais, et qu'ils sont sûrs qu'il en existe une mine dans la commune de St-Hilaire, laquelle serait mise facilement en pleine exploitation. Ils demandent que la Convention nationale s'occupe promptement de cet objet ».

pouvant venir à bout, ils ont abandonné l'ouvrage malgré les espérances que leur donnait celui qui dirigeait le travail, qu'il les avaient même assuré qu'ils auraient trouvé le charbon au moins trois cents pieds avant la fosse de Valenciennes. Avons aussi appelé Antoine Joseph Crépin, garde de bois auquel nous avons fait la même demande. Il a répondu à peu près la même chose mais nous a dit de plus que quelques pieds avant que les barreaux cassent, on avait tiré une espèce de terre brun-bleu; que, l'ayant mise dans un chaufour voisin, elle brûla, et que l'odeur était tellement souffreuse qu'elle empêchait d'approcher du four. Avons aussi appelé Pierre Cantarini qui nous a déclaré y avoir travaillé, ainsi que Bernard Delerue et plusieurs autres personnes du village qui nous ont déclaré y avoir travaillé, que l'on n'avait foré que 231 pieds, qu'à chaque fois que la terre changeoit on envoyait à Paris, et que la veille que les barreaux se sont cassés l'on avait reçu des nouvelles pour continuer le travail avec activité attendu que l'on n'étoit pas sûr de la mine. Toute la commune et les environs s'accordent à dire que les barreaux furent cassés exprès par celui qui conduisait l'ouvrage pour une somme d'argent que la Société de Valenciennes avait payée, observant que l'endroit où l'on a foré est contre le grand chemin de St Omer à Arras et à une demi-heure du canal de Dunkerque à Lille, et qu'il seroit bien aisé de percer jusqu'à la mine un bras qui servirait de jonction. Le cⁿ Varlet cabaretier et aubergiste à Lambre a déclaré qu'il étoit presque sûr qu'il y avoit du charbon; qu'il prendroit volontiers un intérêt de 3 000 liv. et même dix, et qu'il ne demandoit rien si l'on ne pouvoit pas découvrir cette mine, et qui dans le cas contraire, il en demandait l'intérêt à l'avenant du produit. Il nous a même déclaré que l'on trouverait plusieurs personnes qu'ils y placeroient volontiers des fonds.

Fait clos et arrêté par nous susnommés en présence des ci-dessus requis, au dit Saint Hilaire le jour, moi et an que dessus, et avons signé : Bernard Crépin, A.F. Crépin, Delorme, Cochet, Duploux, Hermant Thomas.

P.c.c. : COCHET, Hermant THOMAS.

« Sur l'exposé fait par le comité révolutionnaire de Morin, ci-devant Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, qu'il existe une mine de charbon de terre dans la commune de Saint-Hilaire, abandonnée par intrigue depuis quinze ans; et sur l'observation d'un membre [GUFFROY], que dans le même département il existe une autre mine très-avancée, et touchant à son exploitation, située en la commune de Beaurains-lès-Arras;

« La Convention nationale décrète que la commission générale des subsistances est chargée d'envoyer, le plutôt possible, à Saint-Hilaire, district de Saint-Omer, et à Beaurains, district d'Arras, des commissaires à l'effet de prendre sur-le-champ toutes les mesures nécessaires pour mettre ces mines en pleine exploitation » (1).

(1) P.V., XXXV, 7. Minute signée Guffroy (C 296, pl. 1007, p. 34). Décret n° 8673. Reproduit dans M.U., XXXVIII, 281.

38

Le conseil-général de la commune de Rouen envoie le procès-verbal contenant les détails d'une fête civique (1).

[Extrait des délibérations de la comm., 10 germ. II] (2).

Le Conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen, les représentants du peuple Guimberteau et Siblot, les administrateurs du district et du département et les autres autorités constituées, la Société populaire, les instituteurs des écoles primaires et leurs élèves, et les enfants naturels de la patrie, se sont réunis en la maison commune à onze heures du matin pour, de là, se rendre au temple de la Raison, à l'effet d'assister à la fête de la décade.

Le départ a eu lieu à onze heures trois quarts. Un détachement de la garde nationale servoit d'escorte. Le cortège étoit précédé des tambours et d'une musique militaire. La Société populaire et les enfants naturels de la patrie portoient chacun leur bannière. A l'arrivée dans le temple de la Raison, Broche exécute un morceau sur l'orgue et chacun ayant pris place et s'étant découvert, Vernon, officier municipal, fait lecture des décrets envoyés officiellement dans le cours de la décade.

Cette lecture est suivie :

1° De l'ouverture de Mutius Scaevola, par Garnier.

2° D'un morceau de musique à grand chœur par Broche, organiste.

3° De la lecture de l'adresse de la Convention nationale au peuple français sur la dernière conspiration par Bérard, officier municipal.

4° Le chœur des rigueurs du cloître : O liberté sainte ! ».

5° De la lecture de quelques actions héroïques par Vernon.

6° Du chœur du siège de Lille : « Sur ces débris encore fumants ».

7° D'un discours prononcé au nom de la Société populaire par Libré, un de ses membres.

8° Enfin par « Les devoirs de l'épouse d'un soldat français », chanson guerrière.

Le cortège fait ensuite son retour en la Maison commune dans le même ordre qu'il en étoit parti en chantant des hymnes à la liberté. Cette fête se termine par plusieurs couplets de l'hymne des Marseillais chantés au pied de l'arbre de la liberté.

P.c.c. : HAVARD.

(1) P.V., XXXV, 6. B⁴ⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) F 17^A 1010^B, pl. 2, n° 2791.